

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

NB / 2022-05

**MISE A DISPOSITION DE LA GRANDE SALLE
DE L'ESPACE PIERRE MENDES FRANCE
Convention avec l'association La Fusinguette**

ENTRE :

La Ville de CHINON, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Luc DUPONT, dûment habilité par décision 2022-057 du 27 mai 2022, d'une part,

ET :

L'Association « La Fusinguette » représentée par sa Présidente, Madame Nathalie LAUNAY, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er : Objet

La Ville de Chinon met à disposition de l'association « La Fusinguette » la grande salle de l'Espace Pierre Mendès France à Chinon, pour son activité de danse folk, tous les 15 jours, selon un planning établi et transmis à la Ville de Chinon :

- le lundi de 18h15 à 20h30.

Les créneaux horaires pourront être modifiés en accord avec les Services de la Ville.

Article 2 : Conditions d'occupation

La salle de l'Espace Pierre Mendès France d'une superficie de 118 m² peut accueillir au maximum 100 personnes.

La Ville est prioritaire sur les activités municipales. Par conséquent des cours pourraient être annulés en fonction des manifestations accueillies dans la grande salle de l'Espace Pierre Mendès France. L'accueil de la Mairie informera l'Association des occupations exceptionnelles de la salle qui nécessiteront l'annulation des activités de l'Association.

En aucun cas l'association ne pourra utiliser la salle pour une autre activité que celle définie ci-dessus.

Cette salle est par ailleurs occupée par d'autres utilisateurs pour y exercer leurs activités. L'utilisation des locaux se fait donc selon un planning établi en accord avec ces utilisateurs et dans le respect de chacun.

Il est formellement interdit à tous les usagers de la salle de pénétrer dans le reste du bâtiment de l'Espace Pierre Mendès France sans y avoir été autorisés.

L'association « **La Fusinguette** » reconnaît être informée de ces contraintes.

Article 3 : Respect du lieu et sécurité

L'association « **La Fusinguette** » reconnaît prendre la salle en bon état et s'engage à la restituer dans le même état à l'issue de chaque séance.

Toute dégradation constatée du fait de l'Association sera facturée à celle-ci.

L'Association s'engage à prendre soin du matériel qui est entreposé dans la salle : mobilier, équipements appartenant aux autres usagers de la salle.

L'ouverture et la fermeture des portes relèvent de la responsabilité du Président et du responsable des cours.

L'association « **La Fusinguette** » s'engage à exercer son activité dans le respect des règles de sécurité imposées par la réglementation en vigueur.

Article 4 : Durée

Cette mise à disposition est conclue avec l'association « **La Fusinguette** » pour une période d'une année à compter du 15 mai 2022.

Article 5 : Conditions financières

La salle est mise à disposition gracieusement.

L'Association « **La Fusinguette** » bénéficie de 2 clés codées n°s 113 et 114 donnant accès à la porte d'entrée principale du haut. En cas de perte, de détérioration ou de vol, la Ville facturera à l'Association « **La Fusinguette** » la somme de 52€ par clé manquante en application du tarif en vigueur.

Article 6 : Responsabilité et assurance

L'association « **La Fusinguette** » exerce son activité sous son entière responsabilité. Les éventuels dommages liés à celle-ci seraient à sa charge. L'association « **La Fusinguette** » atteste avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile couvrant les risques liés à son activité auprès d'une compagnie notoirement solvable et s'engage à en fournir une copie à la Ville de CHINON.

Article 7 : Résiliation et contestations

En cas de manquement à la présente convention, la Ville de Chinon se réserve le droit de la résilier moyennant un préavis de un mois.

En cas de dissolution de l'association « **La Fusinguette** », pour quelque cause que ce soit, la présente convention serait résiliée de plein droit.

Fait en deux exemplaires originaux,

A CHINON, le *20 Mai 2022*

Pour la Ville de CHINON,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT

Pour l'Association « **La Fusinguette** »,
La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "N. Launay", is written over the text.

Nathalie LAUNAY